

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

**Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique
« S.P.D.I.T. - SICAF »**

Siège Social : 5, Boulevard Béji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS

La Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique (SPDIT SICAF), publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 mars 2025 accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme **Kalthoum BOUGUERRA** et M **Mohamed Lassaad BORJI** (Les Commissaires aux Comptes Associés – **MTBF**)

BILAN
S.P.D.I.T
(Exprimé en dinars)

ACTIFS

ACTIFS NON COURANTS

Actifs immobilisés

	<u>Notes</u>	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	2	114 154	114 154
Moins : amortissements	2	-95 962	-63 494
	2	18 192	50 660
Immobilisations corporelles	2	413 446	325 527
Moins : amortissements	2	-131 869	-315 496
	2	281 577	10 031
Immobilisations financières	3	24 717 751	21 604 247
Moins : provisions	3	-6 451 778	- 5 980 824
	3	18 265 973	15 623 423

Total des actifs immobilisés

18 565 742

15 684 114

TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS

18 565 742

15 684 114

ACTIFS COURANTS

Intermédiaires en bourse		414	3 572
Autres actifs courants	4	3 292 546	3 106 719
Moins : Provisions	4	- 1 486	- 1 486
	4	3 291 060	3 105 233
Placements et autres actifs financiers	5	51 473 187	43 424 108
Moins : Provisions	5	-1 679 498	- 2 517 614
	5	49 793 689	40 906 494
Liquidités et équivalents de liquidités	6	24 573 859	28 138 666

TOTAL DES ACTIFS COURANTS

77 659 022

72 153 965

TOTAL DES ACTIFS

96 224 764

87 838 079

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

BILAN
S.P.D.I.T
(Exprimé en dinars)

<u>Capitaux propres et Passifs</u>	<u>Notes</u>	31/12/2024	31/12/2023
Capital social	7	28 000 000	28 000 000
Réserve légale	7	2 800 000	2 800 000
Réserves ordinaires	7	1 777 162	1 777 162
Prime d'émission	7	2 418 750	2 418 750
Réserves à régime spécial	7	5 781 764	5 497 735
Réserves pour réinvestissements exonérés	7	822 838	822 838
Résultats reportés	7	18 158 445	15 443 527
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		59 758 959	56 760 012
Résultat affecté au compte réserves à régime spécial		3 067 208	284 029
Résultat disponible		28 911 109	26 514 918
Résultat net de l'exercice		31 978 317	26 798 947
Total des capitaux propres avant affectation		91 737 276	83 558 959
<u>Passifs non courants</u>			
Provision pour risques et charges	8	1 214 098	1 210 134
Total des passifs non courants		1 214 098	1 210 134
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Autres passifs courants	9	3 273 390	3 068 986
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		3 273 390	3 068 986
Total des passifs		4 487 488	4 279 120
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		96 224 764	87 838 079

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DE RESULTAT

S.P.D.I.T

(Exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	31/12/2024	31/12/2023
<u>Produits d'exploitation</u>			
Dividendes des participations non cotées	10	17 478 518	16 517 990
Dividendes des placements cotés	10	2 612 039	3 392 409
Plus-value de cessions des placements	10	7 341 672	4 560 514
Revenus des placements monétaires	10	6 053 883	4 833 425
Autres produits d'exploitation	10	224 423	128 436
Reprises sur provisions antérieures	10	838 116	1 713 367
<u>Total des produits d'exploitation</u>		34 548 651	31 146 141
<u>Charges d'exploitation</u>			
Commissions et charges assimilées	11	100 908	77 201
Moins-value et pertes sur titres	11	-	1 526 943
Dotations aux provisions pour risques et charges	11	3 964	701 845
Dotations aux provisions pour dépréciation de titres	11	470 954	182 602
Dotations aux amortissements	11	43 241	34 963
Charges de personnel	11	477 869	352 927
Autres charges d'exploitation	11	415 330	437 909
<u>Total des charges d'exploitation</u>	11	1 512 266	3 314 390
<u>Résultat d'exploitation</u>		33 036 385	27 831 751
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		33 036 385	27 831 751
<u>Impôt sur les sociétés</u>	12	-949 548	-926 875
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		32 086 837	26 904 876
<u>Contribution Sociale de Solidarité</u>		-108 520	-105 929
<u>Résultat net de l'exercice</u>		31 978 317	26 798 947

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

S.P.D.I.T

(Exprimé en dinars)

	Notes	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Résultat		31 978 317	26 798 947
Ajustement pour amortissements et Provisions		518 159	919 411
Ajustement pour reprise sur amortissements et Provisions		-838 116	-1 713 367
Ajustement perte sur titres		-	1 522 796
Variations des créances		3 158	4 811
Variations des autres actifs courants		-185 827	-336 053
Variation brute des placements et autres actifs financiers	13.1	-8 049 079	-24 474 896
Variation des passifs courants		204 404	784 348
Plus-values de cessions d'Immobilisations corporelles		-90 000	-16 500
		<hr/>	<hr/>
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>		23 541 016	3 489 495
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décassements affectés à l'acquisitions des immobilisations corporelles		-282 319	-8 180
Décassements affectés à l'acquisitions des autres immobilisations financières		-109 000	-4 900
Décassements affectés à l'acquisitions des immobilisations financières		-3 529 024	-318 729
Encaissement provenant de la cession des immobilisations incorporelles et corporelles		90 000	16 500
Encaissement provenant de la cession des autres immobilisations financières		24 520	10 944
Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières		500 000	500 010
		<hr/>	<hr/>
<u>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</u>		-3 305 823	195 645
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Dividendes et autres distributions	13.2	-23 800 000	-19 600 000
		<hr/>	<hr/>
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</u>		-23 800 000	-19 600 000
<u>Variation de trésorerie</u>			
Trésorerie au début de l'exercice		28 138 666	44 053 526
Trésorerie en fin de l'exercice		24 573 859	28 138 666

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

NOTE 1 - SYSTEME ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1.1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

- La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique "S.P.D.I.T" est une société d'investissement à capital fixe qui a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.
- La Société a été agréée en tant que société d'investissement par décision du Ministre du Plan et des Finances, en date du 16 octobre 1989.

1.2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

- La comptabilité de la SPDIT est tenue au moyen du logiciel SAP qui permet l'édition du grand livre par compte et de la balance générale, reprenant le total des mouvements des comptes.
- Les comptes de la SPDIT sont tenus et présentés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises fixé par la loi 96 - 112 du 30 décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état de résultat, le tableau des flux de trésorerie et les notes aux états financiers.
- Les états financiers susvisés sont préparés en référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation, au principe de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base annoncées par le Système Comptable des Entreprises.
- Les états financiers sont établis selon les mêmes méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des états financiers annuels de l'exercice précédent. Les principales sont décrites ci-après.

1.3. UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la SPDIT ainsi que la comptabilité sont tenus en Dinar Tunisien.

1.4. EVALUATION DES PARTICIPATIONS ET DES PLACEMENTS

- Les participations et les placements sont portés en comptabilité à leur coût d'achat historique hors frais accessoires d'acquisition.
- Au cours de l'exercice et au moment de leur cession, ils sont évalués à leur prix moyen pondéré.
- Pour les participations à long terme et par application du Paragraphe 12 de la NCT 07, à la date de clôture, il est procédé à leur évaluation à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de :

- La valeur de marché ;
- L'actif net tel qu'il découle des états financiers ;
- Le secteur d'activité auquel appartient la société ;
- L'importance du patrimoine immobilier ; et
- Les résultats réalisés au cours des derniers exercices et les perspectives de rentabilité.

- Pour les placements à court terme et par application du Paragraphe 15 de la NCT 07, à la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés n'étant pas très liquides, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.
- Une provision pour dépréciation est constituée pour les valeurs cotées en Bourse lorsque le cours moyen boursier du mois de décembre est inférieur à la valeur comptable.

1.5. IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont portées en comptabilité à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties par application des taux suivants :

- Logiciels informatiques	33%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10%
- Agencements, aménagements et installations	10%
- Matériel informatique	15%

Les immobilisations dont la valeur est inférieure ou égale à 500 dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice d'acquisition.

Ces taux sont appliqués linéairement. Ils sont conformes à ceux retenus à la clôture de l'exercice précédent et à ceux admis par l'administration fiscale.

1.6. REGIME FISCAL

La société SPDIT est régie par les lois N° 88-92, N° 92-113, N° 95-87 et N° 95-88.

1.7. COMPTABILISATION DES REVENUS

- Les dividendes sont comptabilisés en tant que revenus sur la base des décisions de distribution intervenues avant la date de clôture de l'exercice et lorsque l'encaissement est bien assuré.
- Les plus-values de cession sont portées dans un compte de produits à la réalisation effective de la cession en Bourse.
- Les intérêts sur les placements sont enregistrés lorsqu'ils sont courus.

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En Dinars Tunisiens		Valeurs brutes				Amortissements			VCN
Immobilisations	Désignation	Au 01/01/2024	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/2024	Au 01/01/2024	Dotations et Reprise	Au 31/12/2024	au 31/12/2024
Incorporelles	Logiciels	114 154			114 154	63 494	32 468	95 962	18 192
		114 154	-		114 154	63 494	32 468	95 962	18 192
Corporelles	Matériels de Transport	293 774	270 874	-194 400	370 248	293 774	-186 444	107 330	262 918
	Equipements de bureaux	15 170	8 049		23 219	14 794	666	15 460	7 759
	Accessoires de bureau	737			737	737	0	737	0
	Matériels Informatique	15 846	3 396		19 242	6 191	2 151	8 342	10 900
		325 527	282 319	-194 400	413 446	315 496	-183 627	131 869	281 577

Durant l'année 2024, la société a :

- Cédé une voiture d'une valeur brute de 194 400 DT totalement amortie à un prix de cession de 90 000 DT dégagant une plus-value de cession de 90 000 DT ;
- Acquis des immobilisations corporelles pour une valeur de 282 319 dinars.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Notes	Libellé du compte	31/12/2024	31/12/2023
3-1	Actions non cotées-groupe	16 463 142	12 934 118
3-1	Provisions pour dépréciation des actions non cotées groupe	-2 018 535	-2 018 535
3-2	Autres actions non cotées	2 940 000	2 940 000
3-2	Provisions pour dépréciation des autres actions non cotées	-2 052 500	-2 052 500
3-3	Autres actions cotées	4 228 529	4 228 529
3-3	Provisions pour dépréciation des autres actions cotées	-2 380 743	-1 909 789
3-4	Emprunts obligataires	1 000 000	1 500 000
	Autres immobilisations financières	86 080	1 600
	TOTAL en DT	18 265 973	15 623 423

3.1. ACTIONS NON COTEES GROUPE

Participations non cotées-Groupe	Capital		31/12/2024				30/12/2023			
	Titres Emis	% dans le capital	Nombre	Valeur	Provisions	Dividendes	Nombre	Valeur	Provisions	Dividendes
S.I. Notre Dame*	15 000	43,00%	6 450	1 788 815	1 788 815		6 450	1 788 815	1 788 815	
SEABG	8 097 500	30,64%	2 481 284	1 440 913		14 029 180	2 481 284	1 440 913		14 029 185
SOSTEM (1)	28 740 000	1,74%	500 000	2 944 516			-	-		
SBT (2)	18 350 000	27,90%	5 119 677	2 369 446		1 670 847	4 553 059	1 802 828		1 390 798
STC (3)	1 195 000	0,03%	341	2 740		1 151	282	2 150		1 151
STBO	1 664 000	13,63%	226 800	1 618 480		158 760	226 800	1 618 480		136 080
LA PREFORME	122 005	11,10%	13 538	968 570		338 450	13 538	968 570		135 380
SGBIA	495 500	15,25%	75 577	4 852 762		1 133 655	75 577	4 852 762		680 193
SNB (**)(4)	180 000	1,15%	2 078	176 900		6 475	1 849	159 600		5 203
SLD	698 500	0,43%	3 000	300 000	229 720		3 000	300 000	229 720	
	Total en DT			16 463 142	2 018 535	17 338 518		12 934 118	2 018 535	16 377 990

(*) Malgré la détention de 43% du capital de la société, la SPDIT n'exerce pas de contrôle sur cette société. La SPDIT est par conséquent exonérée de l'établissement d'états financiers consolidés. Selon la méthode de mise en équivalence, au 31/12/2024, la quote-part dans les capitaux propres s'élève à 408.850 DT et la quote-part dans le résultat s'élève 92.287 DT.

(**) La SPDIT a reçu 56 actions gratuites de la SNB.

La variation enregistrée au 31 décembre 2024 par rapport au 31 décembre 2023 correspond à :

1. La souscription à l'augmentation de capital de la SOSTEM pour 2 944 516 DT en 2024 ;
2. La souscription à l'augmentation de capital de la SBT pour 566 618 DT ;
3. La souscription à l'augmentation de capital de la STC pour 590 DT ;
4. La souscription à l'augmentation de capital de la SNB pour 17 300 DT.

3.2. AUTRES ACTIONS NON COTEES

Autres participations non cotées	Capital		31/12/2024				31/12/2023			
	Titres Emis	% dans le capital	Nombre	Valeur	Provision	Dividende	Nombre	Valeur	Provision	Dividende
Hôtel " El Mansour -Tabarka	1 573 950	7,62%	120 000	1 200 000	1 200 000		120 000	1 200 000	1 200 000	
Hôtel Ecrin de Hammamet	270 500	13,77%	37 250	372 500	372 500		37 250	372 500	372 500	
Hôtel. Jardins de Hammamet	15 600	15,38%	2 400	240 000	240 000		2 400	240 000	240 000	
Sté Tourisme et Loisir	133 000	1,58%	2 100	210 000	210 000		2 100	210 000	210 000	
Sté Union Factoring	3 000 000	5,00%	150 000	750 000		112 500	150 000	750 000		112 500
Tunis Center	100 000	1,38%	1 375	137 500		27 500	1 375	137 500		27 500
STPAT	4 500	6,67%	300	30 000	30 000		300	30 000	30 000	
Total en DT				2 940 000	2 052 500	140 000		2 940 000	2 052 500	140 000

3.3. AUTRES ACTIONS COTEES

Actions	VN	Capital		2 024			2 023			Cours 31/12/2024	Provisions Antérieures	Dotation Provision	Provisions au 31/12/2024
		Titres émis	%	Ott	C.M-24	Valeur	Ott	C.M-23	Valeur				
STB	5,000	155 375 000	0,41%	632 154	6,689	4 228 529	632 154	6,689	4 228 529	2,923	-1 909 789	470 954	-2 380 743
Total en DT						4 228 529			4 228 529		-1 909 789	470 954	-2 380 743

3.4. OBLIGATIONS

Libellé	31/12/2024	Reclassement échéance – 1 an	31/12/2023
Emprunt obligataire Amen Bank 2020 (1)	-	500 000	500 000
Emprunt National (2)	1 000 000		1 000 000
Total en DT	1 000 000	500 000	1 500 000

(1) L'emprunt Amen Bank souscrit en 2020 pour 2 500 000 D est rémunéré à un taux fixe de 9,5%.

(2) L'emprunt National souscrit en 2021 pour 1 000 000 D est rémunéré au taux du TMM + 2,55%.

Ces obligations ont généré au 31 décembre 2024 des intérêts pour 187 311DT.

NOTE 4 - AUTRES ACTIFS COURANTS

Note	Libellé	31/12/2024	31/12/2023
	Personnels débiteurs	19 471	10 206
	Etat et collectivités publiques	2 577 740	2 288 768
	Compte d'attente	578 717	578 717
	Autres débiteurs divers	100 991	195 473
	Créance sur cession de titres (*)	1 486	1 486
	Produits à recevoir	14 141	32 069
	Total en DT	3 292 546	3 106 719

(*) Montant totalement provisionné

NOTE 5 – PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Notes	Libellé	31/2/2024	31/12/2023
5-1	Actions Tunisiennes cotées	13 697 396	14 710 512
5-2	Actions SICAV et FCP	1 762 856	1 700 661
	Certificats de dépôt à plus de 3 mois	35 500 000	26 500 000
	Echéances à moins d'un an /obligations	512 935	512 935
	Placements et autres actifs financiers	51 473 187	43 424 108
5-1	Provisions pour dépréciation des actions cotées	-1 679 498	-2 517 614
	Total en DT	49 793 689	40 906 494

5.1. ACTIONS TUNISIENNES COTEES & PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES COTES

Le portefeuille des actions cotées est de 13 697 396 DT au 31 décembre 2024 contre 14 710 512 DT au 31 Décembre 2023 soit une variation de -1 013 116 DT résultant de :

- La cession de 90 359 actions BIAT ayant un coût moyen de 1 013 183 DT et dégagant une plus-value de 7 166 085 DT ;
- L'achat de 5 droits d'attribution BIAT pour 67 DT ;
- L'achat et la revente de 120 919 actions One Tech ayant un coût moyen de 1 000 000 DT et dégagant une plus-value de 88 556 DT.

Le détail des actions cotées et des provisions correspondantes est présenté dans le tableau de la page suivante :

5.1. ACTIONS TUNISIENNES COTEES & PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES COTES

	Capital			2 024			2 023			cours déc.-24	Résultat latent	Réalisation 2024	Provisions Antérieures	Reprise de prov/cessi°	Reprise de prov/cours	Provisions au déc.-24	Dotation au déc.-24	Dividendes 2024
	Actions	VN	Titres émis	%	Qté	C.M-24	Valeur	Qté	C.M-23									
A. Leasing	10,000	2 750 000	1,75%	48 246	22,363	1 078 907	48 246	22,363	1 078 907	19,204			-274 260		121 869	-152 391		72 369
ATL	1,000	32 500 000	0,19%	62 998	2,670	168 198	62 998	2,670	168 198	4,194	96 015							18 899
ATB	1,000	100 000 000	0,19%	187 282	2,806	525 560	187 282	2,806	525 560	2,859	9 879		-13 156		13 156			
Attijari Bank	5,000	42 000 000	0,07%	31 250	16,566	517 683	31 250	16,566	517 683	50,654	1 065 255							140 625
BH	5,000	47 600 000	0,21%	99 909	8,840	883 173	99 909	8,840	883 173	12,515	367 188							109 900
BIAT	5,000	40 800 000	0,77%	314 486	9,811	3 085 578	365 535	11,213	4 098 694	94,064	26 496 233	7 166 085						1 728 012
BNA	5,000	64 000 000	0,02%	13 883	7,565	105 025	13 883	7,565	105 025	8,113	7 607							12 495
BT	1,000	270 000 000	0,15%	403 675	0,831	335 449	403 675	0,831	335 449	5,068	1 710 376							117 066
CC	1,000	343 624 940	0,13%	440 000	2,426	1 067 428	440 000	2,426	1 067 428	2,184			-223 508		117 040	-106 468		
CIL	5,000	7 000 000	1,00%	70 000	4,176	292 324	70 000	4,176	292 324	24,887	1 449 766							140 000
DH	10,000	54 907 262	0,12%	68 494	14,600	1 000 012	68 494	14,600	1 000 012	16,187	108 700		-211 783		211 783			41 096
ICF	10,000	2 100 000	2,21%	46 355	23,415	1 085 394	46 355	23,415	1 085 394	96,039	3 366 494							115 888
MONOPRIX	2,000	25 345 736	1,11%	281 395	3,412	960 039	281 395	3,412	960 039	3,646	65 927							28 140
ONE TECH	1,000	80 400 000	0,00%	0	8,270	0	0	0,000	0	9,442	0	88 556						
PGULINA	1,000	180 003 600	0,00%	5 400	5,509	29 750	5 400	5,509	29 750	8,669	17 063							1 944
SAH	1,000	84 015 979	0,03%	28 635	5,664	162 184	28 635	5,664	162 180	10,081	126 489							10 022
SCITETEL	5,000	4 636 800	2,26%	104 618	20,121	2 105 030	104 618	20,121	2 105 030	6,800			-1 727 046		333 418	-1 393 628		52 309
TUNIS RE	5,000	20 000 000	0,17%	33 704	8,772	295 664	33 704	8,772	295 664	7,971			-67 859		40 849	-27 010		15 167
						13 697 396			14 710 512		34 886 993	7 254 641	-2 517 613	0	838 116	-1 679 497	0	2 603 931

- En 2024, la SPDIT a reçu 39 309 actions gratuites BIAT portant jouissance à compter du 1er janvier 2024.
- Les plus-values latentes calculées sur la base du cours boursier moyen du mois de décembre 2024 soit 34 886 993 dinars, sont données à titre d'information. Conformément au principe énoncé dans la note 1.4, ces plus-values ne sont pas prises en compte.

5.2 ACTIONS SICAV

(En DT)

Libellé	Valeur comptable au 31/12/2024	Valeur comptable au 31/12/2023	Valeur liquidative au 31/12/2024	Résultat latent
Sicav Obligataire	720 551	658 292	760 132	39 581
Sicav Mixte et FCP	1 042 305	1 042 369	1 061 225	18 920
TOTAL en DT	1 762 856	1 700 661	1 821 357	58 501

Les placements SICAV sont évalués au 31 décembre 2024 à leur coût d'acquisition. Les plus et moins-values latentes ne sont pas prises en compte dans le résultat de la période.

NOTE 6 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Placements Liquides	24 350 000	28 050 000
Banques	221 464	85 210
Caisse	2 395	3 456
Total en DT	24 573 859	28 138 666

NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres, après résultat de la période, totalisent un montant de 91 737 276 DT contre 83 558 959 DT au 31 décembre 2023. Les mouvements des capitaux propres intervenus au cours de l'exercice 2024 sont détaillés au tableau ci-dessous :

Désignation	Capital	Réserve Légale	Réserve Ordinaire	Réserves pour Réinvestissements Exonérés	Réserves à Régime spécial	Prime D'émission	Résultats Reportés	Résultat De l'exercice	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2023	28 000 000	2 800 000	1 777 162	822 838	5 497 735	2 418 750	15 443 527	26 798 947	83 558 959
Affectation résultats reportés							-15 443 527	15 443 527	
Affectation réserve à régime spécial					284 029			-284 029	
Affectation résultat 2023-résultats reportés 2023							18 158 445	-18 158 445	
Dividende 2023								-23 800 000	-23 800 000
Résultat								31 978 317	31 978 317
Total en DT	28 000 000	2 800 000	1 777 162	822 838	5 781 764	2 418 750	18 158 445	31 978 317	91 737 276

7.1. CAPITAL

Le capital est composé de 28 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT chacune.

7.2. RESERVES POUR REINVESTISSEMENTS EXONERES

Ce compte enregistre la réaffectation des réserves ordinaires en réserves pour réinvestissements exonérés correspondant au montant des opérations de réinvestissements en exonérations d'impôts opérées par la société de 1999 à 2009 et approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 08 avril 2015.

7.3. RESULTATS REPORTEES

Le montant de 18 158 445 DT correspond aux résultats reportés tels qu'ils découlent de l'affectation du résultat de l'exercice 2023 conformément à la 7^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Mars 2024.

7.4. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action au 31 décembre 2024 s'élève à 1,142 dinar contre 0,957 dinar au 31 décembre 2023.

7.5. SITUATION DES RESERVES ET AUTRES ELEMENTS DES CAPITAUX PROPRES NON SOUMIS A LA RETENUE A LA SOURCE AU MOMENT DE LEUR DISTRIBUTION FUTURE.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 2013 – 54 du 30 décembre 2013 portant loi des finances pour l'année 2014, les réserves et autres éléments des capitaux propres qui ne seront pas concernés par la retenue à la source se détaillent au 31/12/2024 comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Réserve légale	2 800 000	2 800 000
Réserve ordinaire	1 777 162	1 777 162
Réserve à régime spécial et réserves pour réinvestissements exonérés	1 816 338	1 816 338
Prime d'émission	2 418 750	2 418 750
Total	8 812 250	8 812 250

NOTE 8 – PASSIFS NON COURANTS

8.1. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La provision pour risques et charges soit 1 214 098 dinars est constituée en couverture de tout risque dont notamment le contentieux fiscal lié à la vérification approfondie de 2010 et dont l'affaire en justice est pendante à ce jour.

NOTE 9 – AUTRES PASSIFS COURANTS

Note	Libellé	31/12/2024	31/12/2023
	Etat et collectivités publiques	28 586	24 654
	Personnel et comptes rattachés	66 213	98 832
	Sociétés du Groupe	542 824	193 469
	Créditeurs divers	32 931	29 995
	Charges à payer	70 643	90 000
9-1	Produits perçus d'avance	1 474 125	1 599 232
9-2	Impôt à liquider	949 548	926 875
	Contribution Sociale Solidarité	108 520	105 929
	Total en DT	3 273 390	3 068 986

9.1. PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

Ce compte enregistre les intérêts des placements monétaires perçus et non encore courus.

9.2. IMPOT A LIQUIDER

Ce compte enregistre l'impôt sur les sociétés à payer au titre du bénéfice de l'exercice 2024 qui s'élève à 949 548 DT (Cf Note N°12 ci-après).

NOTE 10 – LES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Solde en DT	
REVENUS	31/12/2024	31/12/2023
<u>DIVIDENDES DES PARTICIPATIONS NON COTEES</u>	<u>17 478 518</u>	<u>16 517 990</u>
Dividendes des participations du groupe -non cotées	17 338 518	16 377 990
Dividendes des autres participations-non cotées	140 000	140 000
<u>DIVIDENDES DES PLACEMENTS COTES</u>	<u>2 612 039</u>	<u>3 392 409</u>
Dividendes des placements cotés	2 603 931	3 374 969
Dividendes SICAV	8 108	17 440
<u>PLUS VALUES DE CESSION</u>	<u>7 341 672</u>	<u>4 560 514</u>
Plus-value sur cession des actions SICAV	86 967	221 016
Plus-value sur cession des placements cotés	7 254 641	4 173 410
Plus-value sur cession des autres placements non cotés	64	166 088
<u>REVENUS DES PLACEMENTS</u>	<u>6 053 883</u>	<u>4 833 425</u>
Revenus des billets de trésorerie	64 005	313 875
Revenus des emprunts obligataires	187 311	236 466
Revenus des certificats de dépôt	5 667 955	4 258 970
Revenus des autres placements	134 612	24 114
<u>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</u>	<u>224 423</u>	<u>128 436</u>
Jetons de présence et autres produits d'exploitation	111 000	98 750
Autres produits d'exploitation	113 423	29 686
<u>REPRISES SUR PROVISIONS ANTERIEURES</u>	<u>838 116</u>	<u>1 713 367</u>
Reprise des provisions sur titres placement en bourse	838 116	190 571
Reprise des provisions sur titres de participation		1 522 796
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	<u>34 548 651</u>	<u>31 146 141</u>

NOTE 11 - LES CHARGES D'EXPLOITATION

CHARGES	Solde en DT	
	31/12/24	31/12/23
COMMISSIONS ET CHARGES ASSIMILEES	100 908	77 201
MOINS VALUE ET PERTES SUR TITRES	-	1 526 943
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 964	701 845
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES	470 954	182 602
Dépréciation de titres cotées	470 954	182 602
Dépréciation de titres non cotés	-	-
CHARGES DE PERSONNEL	477 869	352 927
Salaires	413 009	303 489
Autres charges de personnels	64 860	49 438
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	415 330	437 909
Impôt et taxes	87 185	72 640
Diverses charges d'exploitation	328 145	365 269
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	43 241	34 963
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 512 266	3 314 390

NOTE 12 - TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

	<u>Au 31/12/2024</u>
<u>Résultat comptable avant impôt</u>	<u>33 036 385</u>
<u>Réintégration</u>	<u>1 309 531</u>
Provisions pour dépréciation des titres cotés en bourse	470 955
Provisions pour dépréciation des titres cotés déduits à hauteur de 50%	838 116
Charges et amortissements relatifs aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale supérieure à 9 cv	460
<u>Résultat fiscal avant déduction</u>	<u>34 345 916</u>
<u>Déductions</u>	<u>28 094 759</u>
Dividendes	20 090 557
Reprise sur provisions antérieures pour dépréciation des titres en bourse ayant subi l'impôt	838 116
Plus-values d'actions cotées	7 166 085
<u>Résultat Fiscal avant déduction des provisions</u>	<u>6 251 158</u>
Déduction des provisions sur titres dans la limite de 50% du bénéfice imposable	470 955
<u>Résultat fiscal avant réinvestissement exonéré</u>	<u>5 780 203</u>
<u>Réinvestissement exonéré</u>	<u>3 067 208</u>
<u>Résultat fiscal après réinvestissement exonéré</u>	<u>2 712 995</u>
<u>Impôt sur les sociétés au 31 12 2024 : 2 712 995* 0,35</u>	<u>949 548</u>

NOTE 13 - ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

13.1. La variation des placements et autres actifs financiers est calculée par rapport au total de cette rubrique hors provisions pour dépréciation de titres de placement (Note 5).

13.2. Les dividendes et autres distributions concernent les dividendes versés aux actionnaires tels que décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023.

NOTE 14 - INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

- **. Les opérations réalisées entre la SPDIT et les autres sociétés du Groupe SFBT concernent :**

- Les dividendes encaissés au titre des participations de la SPDIT dans des filiales de la SFBT (note 3-1),
- Les opérations de placement en billets de trésorerie auprès des sociétés du groupe dont le solde au 31 Décembre 2024 s'élève à 350 000 DT. Ces placements sont rémunérés au taux du marché monétaire majoré d'un point et ont généré des produits financiers pour 64 005 DT.
- Assistance et maintenance informatique par la S.I.T pour un montant annuel de 31 653 DT HT,
- Acquisition de matériels informatiques auprès de la S.I.T pour 3.396 dinars en TTC.
- Location auprès de la SFBT d'un local abritant le siège social de la SPDIT pour un loyer annuel de 16 665 DT HT
- Un contrat d'autorisation de la participation à l'augmentation de capital de la SOSTEM. En contrepartie de cette autorisation de souscription, la SPDIT paiera à la SFBT un montant égal à 0,889 dinar par action souscrite, soit un total de 444 516 DT.
- Une convention de rétrocessions de 500 000 actions SOSTEM à la valeur mathématique remboursable après deux ans en faveur de la société S.F.B.T.

- **Autres opérations réalisées :**

La cession à un administrateur d'une voiture totalement amortie pour un prix de cession de 90 000 DT dégageant une plus-value de cession de 90 000 DT.

NOTE 15 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLÔTURE

Aucun évènement significatif n'est survenu après la date de la clôture des états financiers du 31 décembre 2024.

Tunis, le 10 mars 2025

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE
DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE « S.P.D.I.T. »
5, BOULEVARD MOHAMED EL BEJI CAID ESSEBSI
CENTRE URBAIN NORD LA CHARGUIA -1082 TUNIS-

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Messieurs les Actionnaires,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique (« S.P.D.I.T. »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 91.737.276 DT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 31.978.317 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces

questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

1. Évaluation des titres de participation et des placements

La société a un portefeuille significatif de participations en actions cotées et non cotées, ainsi que de placements en actions cotées en bourse, qui s'élève au 31 décembre 2024 à un montant net de 29 MDT (cf. Notes aux états financiers N° 3-1, 3-2, 3-3 et N°5-1).

Ils sont comptabilisés à leurs dates d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'usage ou leur valeur de marché est inférieure à leur valeur comptable à la clôture de l'exercice. Au 31 décembre 2024, les participations et les placements d'une valeur d'origine de 37,3 MDT sont dépréciées à hauteur de 21,8%.

L'évaluation des participations et des placements est effectuée conformément au principe annoncé à la note N° 1.4 et en conformité avec la Norme comptable NC 07 relative aux placements.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen, l'évaluation et la validation du processus lié à l'évaluation de ces participations et placements et la prise en compte de toute dépréciation éventuelle qui en découle.

2. Exhaustivité des revenus de dividendes

Les produits d'exploitation de la société sont constitués à hauteur de 58 % de dividendes soit un montant de 20 MDT au 31 décembre 2024 (cf. Note aux états financiers N°10).

Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des participations et des placements et avons pris connaissance des procès-verbaux des assemblées générales de toutes les sociétés dans lesquelles la SPDIT détient une part au capital et nous avons recalculé le montant des dividendes revenant à la SPDIT à partir des décisions de distribution.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la

publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion d'audit. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Les commissaires aux comptes

Kalthoum BOUGUERRA
Membre de l'Ordre des Experts
Comptable de Tunisie

**Les Commissaires aux Comptes
Associés – MTBF**
Mohamed Lassaad BORJI

Tunis, le 10 mars 2025

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE
DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE « S.P.D.I.T. »
5, BOULEVARD MOHAMED EL BEJI CAID ESSEBSI
CENTRE URBAIN NORD LA CHARGUIA -1082 TUNIS

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 & 475 DU CODE DES
SOCIETES COMMERCIALES RELATIF A L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2024**

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

1. Un contrat a été établi avec la SFBT, autorisant la participation de la SPDIT à l'augmentation de capital de la SOSTEM. Conformément à ce contrat, la SFBT a permis à la SPDIT de souscrire à l'augmentation de capital de la SOSTEM, à sa place et en portage, à hauteur de 500 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars chacune. En contrepartie de cette autorisation de souscription, la SPDIT s'engage à verser à la SFBT un montant de 0,889 dinar par action souscrite, soit un total de 444

516 DT, représentant le différentiel entre la valeur mathématique et la valeur nominale.

2. Une convention de rétrocession entre la SPDIT et la SFBT, en vertu de laquelle la SPDIT s'est engagée à conserver dans son patrimoine les actions acquises pour une période de deux ans à compter de l'année de la libération du capital social de la SOSTEM. A l'expiration de cette période, la SPDIT cédera à la SFBT les actions de la SOSTEM à la valeur mathématique calculée sur la base des états financiers de la SOSTEM arrêtés au 31 décembre 2026.
3. L'acquisition de matériels informatiques auprès de la S.I.T pour 3.396 dinars en TTC.
4. La cession à un administrateur d'une voiture totalement amortie pour le prix de cession de 90 000 DT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Elles concernent :

1. Un contrat cadre de prestations de service avec la société SIT (SIRYOS) couvrant tout le système d'information fourni à la SPDIT pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction à compter du 02 janvier 2023. Le contrat prévoit aussi une tarification du support fonctionnel sur la base des interventions effectives. En 2024 la charge d'assistance facturée par la société informatique et télématique (SIT) s'est élevée à 31.653 DT HT.
2. Un contrat de location avec la société SFBT d'un local abritant le siège social de la SPDIT pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1er avril 2011 et pour un montant annuel fixé à 16.665 DT HT.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements (rémunérations) envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II§5 du code des sociétés commerciales sont fixés par décision du conseil d'administration et aucune convention n'est établie entre les dirigeants et la société. Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit :

- Le Conseil d'Administration du 17 février 2023 a donné à Monsieur Mustapha Abdelmoula le pouvoir pour fixer la rémunération de l'ancien directeur général, Monsieur Ali Bekir. Pour la période du 01 janvier au 28 février 2024, cette rémunération s'est élevée à 142.066 DT. Elle est composée de son salaire mensuel brut de 7.500 DT, d'un treizième mois de 1.166 DT brut, d'une gratification brute de 5.000 DT calculée au prorata des services rendus, d'une prime exceptionnelle de 75.000 DT et des congés payés pour 45.900 DT.

- Le Conseil d'Administration du 29 février 2024 a donné à Monsieur Elyes Fakhfakh, président du conseil d'administration, le pouvoir pour fixer la rémunération du directeur général en exercice, Monsieur Lassaad Mzeh. Pour la période du 01 mars au 31 décembre 2024, cette rémunération s'est élevée à 96.667 DT. Elle est composée d'un salaire mensuel brut de 8.000 DT, d'un treizième mois de 6.666 DT brut et d'une gratification brute de 10.000 DT déterminée au prorata des mois de services rendus.
- Le directeur général bénéficie, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société des frais afférents à cette voiture, ainsi que des frais d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone au titre de sa consommation personnelle.
- Le président du Conseil d'Administration ne reçoit pas de rémunération de la SPDIT.
- L'Assemblée Générale du 29 mars 2024 a alloué à chacun des membres du Comité d'Audit une rémunération annuelle nette de 4 000 DT.
- Les jetons de présence ont été fixés par l'Assemblée Générale du 29 mars 2024 à un montant net de 8 000 DT par administrateur.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Les commissaires aux comptes

Kalthoum BOUGUERRA
Membre de l'Ordre des Experts
Comptable de Tunisie

**Les Commissaires aux Comptes
Associés – MTBF**
Mohamed Lassaad BORJI